

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n° 2022-58**Objet de la délibération : Délibération portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** BETRANCOURT Claude donne procuration à GOMART-JACQUET Blandine, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

Absents : KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°2020-384 en date du 11 décembre 2020, portant modification du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDERANT que des fonds de concours peuvent être versés par la Communauté d'Agglomération à ses communes-membres afin de financer la réalisation d'un équipement ;

CONSIDERANT l'objectif d'une répartition équilibrée des équipements de même nature sur le territoire et d'une mutualisation de ces équipements à l'échelle de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la Commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDERANT que les projets devront être inscrits en section d'investissement des budgets communaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de réviser le dispositif des fonds de concours mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021 afin d'accompagner au mieux les communes-membres ;

CONSIDERANT les modifications proposées sont les suivantes :

- Eligibilité des ouvrages constitutifs du réseau pluvial de la commune dans la catégorie « valorisation construction, réhabilitation et mise aux normes des espaces publics »
- Période de réception des dossiers du 30 novembre de l'année N-1 au 31 mai de l'année N
- Demande de versement du solde au plus tard 12 mois après la date d'achèvement de l'opération (date de réception des travaux)

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser les engagements de la commune bénéficiaire du fonds de concours par une convention d'attribution du fonds de concours avec l'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'à cet effet, il est proposé d'amender, la convention et le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaire au profit des communes-membres ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver les modifications du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours applicables à compter du 1^{er} janvier 2022**, en annexe 1,
- **De valider la convention d'attribution d'un fonds de concours entre l'Agglomération Provence Verte et la commune bénéficiaire**, en annexe 2
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-58 du Conseil du 8 avril 2022